

le FiL

FLASH INFOS LÉGÉROIS / Magazine municipal de Saint-Léger-de-Linières

**Actualités
municipales**

LE BUDGET

/ p 3-6

| AVRIL 2022 | # 12



SOMMAIRE

 Actu municipale	03
 Lien social	14
 Culture	16
 Actu des assos	17
 Tribunes	22
 Infos pratiques	22
 Agenda	24

Directeur de la publication : Franck Poquin, Maire

Création / réalisation : A4 éditions - 02 41 720 700
Tirage : 1 800 exemplaires sur papier recyclé
ISSN 2800-2679

Mairie de Saint-Léger-de-Linières
9 rue du Lavoir
Saint-Léger-des-Bois
49170 Saint-Léger-de-Linières
Tél : 02 41 39 55 36
mairie@saint-leger-de-linieres.fr
www.saint-leger-de-linieres.fr

Mairie annexe
12 route Nationale
Saint-Jean-de-Linières
49070 Saint-Léger-de-Linières
Tél : 02 41 39 70 83

édit



Franck POQUIN,
Maire

Action publique !

Diriger une collectivité, malgré ses difficultés, malgré ses complexités, procure aussi des satisfactions. La première d'entre elle réside dans le plaisir de pouvoir œuvrer à l'évolution de sa commune.

Depuis maintenant deux ans, et grâce à l'enquête menée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui a complété notre diagnostic, nous nous employons à mettre en œuvre cette évolution.

Parmi les projets arrivant à maturité, on peut citer les aménagements des places de la Croisée/Liniériis à Saint-Jean-de-Linières et des Jardinets/Brossais à Saint-Léger-des-Bois. Véritables lieux de vie et de rencontres, elles ont pour vocation de dynamiser nos centres bourgs et contribuer à la qualité de bien-être de notre commune.

Concernant le bien vivre ensemble, nous pouvons évoquer les projets complémentaires de police municipale, de vidéoprotection et de référents de quartiers.

Les questions liées aux besoins en logements pour les familles et les seniors trouveront aussi des réponses partielles avec les lotissements de la Croix de Lorraine, des Fouquetteries et du Toulonnet.

L'année 2021 a permis de réaliser, les phases d'identification des contraintes, de recruter les cabinets d'études nécessaires à notre accompagnement, d'étudier des propositions, rechercher des financements, sélectionner les entreprises...

L'année 2022 verra la concrétisation de tous ces projets.

Reste la question des mobilités : ce sujet s'inscrit sur un temps long. De nombreuses réflexions pour développer les pistes cyclables et améliorer l'offre de transport en commun sont largement engagées. Nous avons conscience que les résultats de ces travaux prendront plus de temps pour produire leurs effets. Au même titre que pour les autres sujets, les élus sont pleinement engagés sur ces thématiques.

Ce nouveau numéro du FIL se veut pédagogique et descriptif. Il vous permettra de découvrir toutes les évolutions souhaitées pour 2022. Je vous en souhaite une belle lecture.

BUDGET

Une situation financière saine

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022, le budget pour 2022 a été voté et le compte administratif de 2021 approuvé.

Le vote du budget est une phase importante de la gestion d'une commune. Il constitue l'aboutissement de tout un processus : définition des grandes orientations, suivie du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants). A la suite, un certain nombre de réunions de travail se sont tenues pour finaliser le budget.

Le budget illustre les projets et concrétisations prévus dans l'année.

Si 2021 a été une année plus particulièrement dédiée aux études des projets, 2022 sera l'année de leur réalisation.

Epargne brute

1 071 667 €

Taux d'épargne brute

26,46 %

Epargne nette corrigée

498 150 €

Taux d'épargne nette

13,5 %

(supérieur de 2 points à la moyenne des communes comparables)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif reprend toutes les recettes et dépenses de chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée.

• SECTION FONCTIONNEMENT

(sans les opérations d'ordre *)

Section Fonctionnement (sans report)	2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 050 589 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-2 978 922 €
Epargne brute	1 071 667 €

L'épargne brute est indispensable pour rembourser la dette existante, après avoir retranché le capital des emprunts remboursés dans l'année, on obtient l'épargne nette.

Epargne brute	1 071 667 €
Remboursement du capital des emprunts	-241 932 €
Epargne nette	829 735 €
Recette - dépenses exceptionnelles	-331 585 €
Epargne nette corrigée	498 150 €

En 2021, des recettes exceptionnelles ont été encaissées notamment lors de la vente des études et du foncier sur le site de la Croix de Lorraine qu'il y a lieu de soustraire pour mieux analyser la capacité d'autofinancement de la commune dégagée par les seules opérations courantes.

Après retraitement des opérations exceptionnelles tant en recettes qu'en dépenses, le montant de l'épargne nette corrigée approche les 500 000 €.

Le niveau atteint en 2021 est supérieure à celui de 2020 (+6%).

• SECTION INVESTISSEMENT

Section Investissement (sans report)	2021
Recettes Investissements	1 653 255,63 €
Dépenses investissements	-1 263 725,67€
Résultat d'investissement 2021	389 529,96 €
Report N-1	526 381,41 €
Résultat avec report	915 911,37 €

* Opérations sans incidence sur la trésorerie.

Au cours de 2021, les dépenses d'investissements se répartissent en trois catégories :

• **Dépenses d'équipement : 504 445 € TTC**

avec pour principales réalisations :

- > **Place des Plantagenêts** : aménagement du local communal pour extension de la pharmacie : 57 000€
- > **Groupe scolaire des Grands chênes** : agrandissement des toilettes : 66 000 €
- > **Complexe de la Coudre** : rénovation des sanitaires et peinture de la façade : 40 000 €
- > **Plaine Linériis** : terrain multi sports et jeux pour enfants : 115 000 €

• **Dépenses de voiries : 489 355 € TTC**

avec pour principales réalisations :

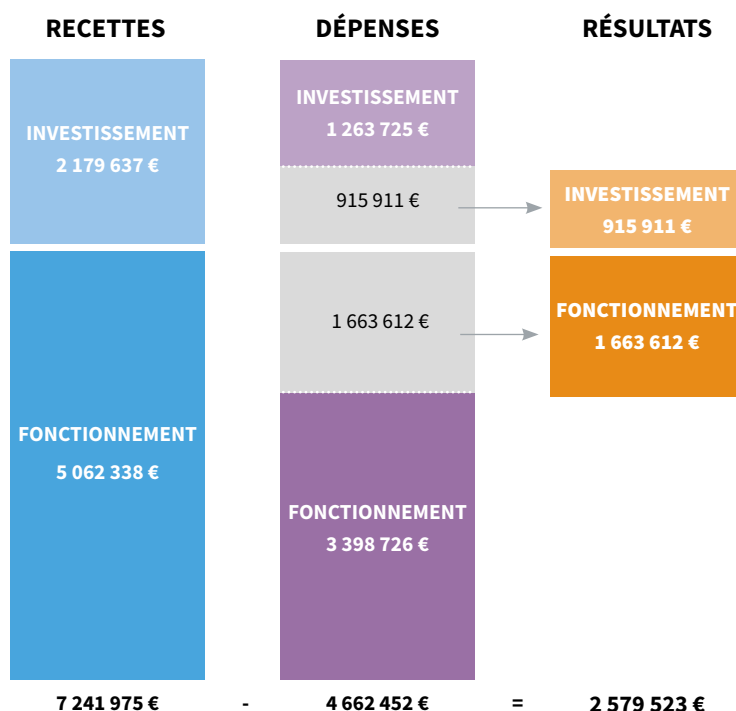
- > **Plateau surélevé rue du Lavoir** : 66 400 €
- > **Réaménagement du Chemin des Brûlons** : 242 000 €

• **Remboursement capital des emprunts : 241 932 €**



SYNTHÈSE :

Avec les reports des exercices antérieurs, le compte administratif 2021 se présente ainsi :



UNE DETTE MAÎTRISÉE EN CONSTANTE DIMINUTION

Au 1^{er} janvier 2022, l'endettement de la commune s'élève à 1 203 063 €, il sera de 990 208 € en fin d'année. Deux emprunts se termineront en 2023, en conséquence les annuités prochaines connaîtront une baisse significative.



Des ratios au vert pour 2022 :

Capacité de désendettement :

- 1,6 ans (moyenne des communes comparables : 3,35 ans)
- Endettement 384 € par habitant (moyenne des communes comparables : 713€)

Des investissements autofinancés sans augmentation d'impôt

Le budget de l'année 2022 s'inscrit dans un contexte économique avec le spectre d'une inflation et des incertitudes qui demeurent quant à l'octroi des dotations de l'État suite à la réforme des indicateurs financiers utilisés pour les attribuer. 2022 sera l'année de réalisation d'investissements répondant à la volonté d'aménager le territoire pour le bien-être des habitants, en aménageant des lieux de rencontres, des espaces de jeux, au coeur de chaque territoire, sans oublier d'entretenir et/ou rénover les anciens équipements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

> Budget de fonctionnement en hausse de 4,7 %

- Les postes de frais généraux augmentent de 6,6 % : les prix des matières premières et de l'énergie se sont envolés. Si le gouvernement a limité les augmentations des tarifs du gaz et de l'électricité, cette mesure ne concerne pas les collectivités territoriales.
- Les charges de personnel connaissent une augmentation (6,4%) : un poste de policier municipal a été budgété ainsi que des CDD pour des agents assurant le recensement, un archiviste pour 6 mois, des animateurs pour tenir compte d'une amplitude d'ouverture plus grande du centre de loisirs, etc

Des mesures décidées par l'État ont également un effet à la hausse de ce chapitre budgétaire : nouvelle cotisation, indemnité de précarité pour les CDD etc

- Par ailleurs, les charges financières diminuent de 19 % suite au désendettement progressif et rapide de la commune.

> Fiscalité

- **Pas de hausse des taux d'imposition de la commune pour 2022.** L'augmentation des impôts ne proviendra que de la seule revalorisation des bases de 3,4 % décidée par l'État pour tenir compte de l'inflation.

Taxe foncière sur le bâti : 53,85 % (32,59 % + 21,26 %) part communale augmentée de la part départementale.

Taxe foncière sur le non bâti : 45,40 %

La réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale se poursuit.

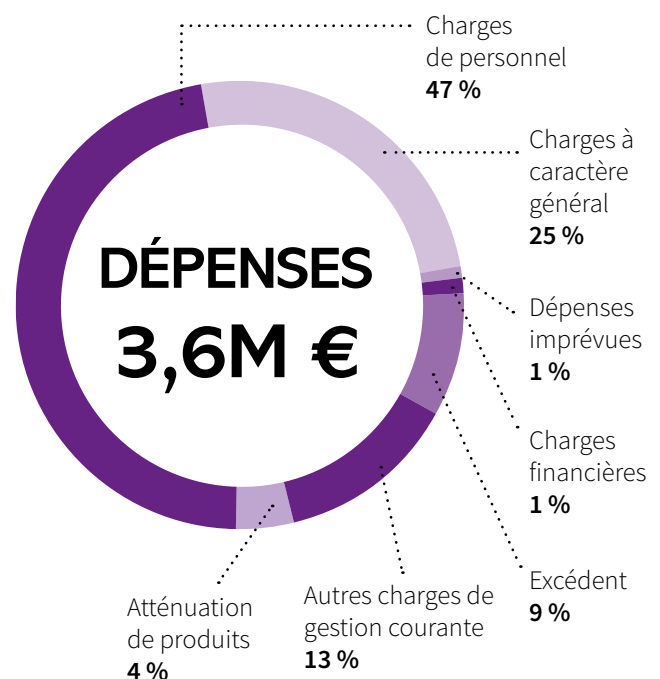
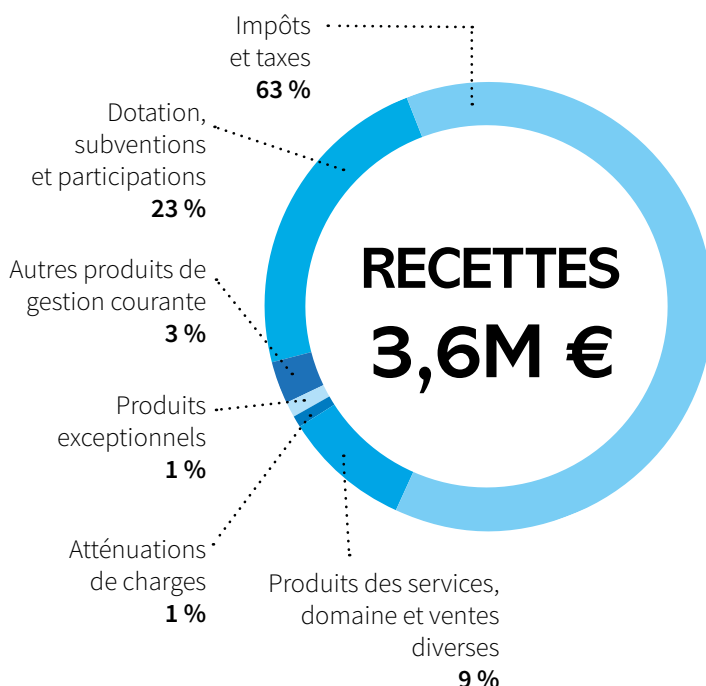
La suppression de la taxe d'habitation est généralisée à l'ensemble des contribuables, quels que soient leurs revenus. Cette suppression se fait par étape sur 3 ans.

En 2020, 80 % des ménages ont été exonérés de cette taxe sur le plan national.

En 2021, les 20 % restants ont bénéficié d'un abattement de 30 %, il sera de 65 % en 2022 et la suppression de la taxe d'habitation sera totale en 2023.

Pour compenser cette perte de ressources, l'Etat a prévu une compensation à l'euro près en rétrocédant aux communes la part de l'impôt foncier perçue par le Département, d'où le taux de taxe foncière pour la commune de 53,85 %.

Budget fonctionnement (hors opérations d'ordre *)



* Opérations sans incidence sur la trésorerie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 650 000 € inscrits au budget

Lors des deux rencontres des élus avec les habitants les 5 et 26 février, les projets phares de 2022 ont été présentés, plans à l'appui.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-LÉGER-DES-BOIS

> **Le cœur de bourg** va être redynamisé pour renforcer et valoriser cet espace de vie sociale en intégrant dans un ensemble harmonieux :

- la place des Jardinets va être réaménagée et la bibliothèque occupera l'ancien local de la supérette.
- l'aire de jeux des Brossais va bénéficier de nouvelles structures pour enfants (pyramide, tyrolienne, balançoire).
- un plateau surélevé permettra d'assurer en toute sécurité le passage entre les deux espaces.

Les travaux vont démarrer au premier semestre 2022.



Plan de financement

Dépenses		
Coût global HT	607 000 €	
Recettes		
Subventions Etat, Région, Département	276 986 €	45,63 %
Autofinancement	330 014 €	

> **Le terrain de football** va bénéficier d'un nouvel éclairage moins énergivore et plus efficace.

Montant 107 791 € HT. Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Maine et Loire) prend en charge 25 % (26 947€ HT).

Deux demandes de subvention ont été déposées.

> La vidéoprotection

Un système de vidéoprotection est en projet sur le territoire de la commune. Suite à une étude de la gendarmerie, une trentaine de caméras seront déployées en plusieurs phases. Les études techniques vont se prolonger avec nos partenaires, ENEDIS et le SIEML, afin d'affiner la faisabilité technique des différents emplacements pressentis.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

> **Après la rénovation des bâtiments de la Forêt et de l'ancien presbytère, les travaux de la place de la Croisée** vont se poursuivre avec l'aménagement de voies douces et un plateau surélevé route de la Forêt. D'autres aménagements finaliseront l'harmonisation du site.

> **La salle de sport Linériis** sera également rénovée, l'espace extérieur a été doté en 2021 d'un terrain multi sports et d'une nouvelle structure de jeux pour enfants.

Les travaux d'aménagements extérieurs commenceront au second semestre 2022.



Plan de financement

Dépenses	
Coût global HT	796 932 €
Recettes	
Subventions* Etat, Région, Département	224 708 €
Autofinancement **	572 224 €

* une demande de subvention est en cours d'instruction

** dont recette vente, (études et foncier Croix de Lorraine) : 312 000

> **La halle multi activités** dont le coût global est estimée à 142 000 € HT est dotée d'une subvention de 32 046 €, les travaux vont démarrer au second semestre 2022.

> Financement des investissements

Compte tenu de l'épargne nette dégagée et des excédents reportés, ces investissements peuvent être envisagés sans recours à l'emprunt. En 2022, la section fonctionnement abonde de 500 000€ la section investissement.

Aux subventions déjà octroyées, d'autres demandes sont en cours d'instruction.

ÉCOLE

Changement de rythmes

L'échéance au 30 juin 2022 de l'actuel projet éducatif de territoire (PEDT) a nécessité plusieurs mois de réflexion et de travail afin de définir la vie éducative de nos 450 enfants scolarisés sur la commune, pour les trois prochaines années.

Fin novembre, une réunion d'information a été organisée, à l'initiative de la municipalité, à destination des représentants des parents d'élèves, des enseignants, du personnel municipal et des élus référents. Cette réunion avait pour but de présenter les diverses propositions d'organisation et de valider le contenu du sondage auprès des familles, de constituer le comité de pilotage, et de présenter le rétroplanning.

Le sondage réalisé courant décembre, auprès des 271 familles, a donné les résultats suivants :

- 70 % des familles se sont exprimées
- **Sur les 162 familles qui ont répondu, 60% se sont exprimées pour une semaine à 4 jours, 39% pour le maintien à 4,5 jours et 1% sans avis.**

La composition du comité de pilotage était la suivante : 6 représentants de parents d'élèves, dont 2 des APE, 6 enseignants dont les 2 directrices, 6 représentants du personnel municipal dont les 2 directeurs périscolaires, les 2 responsables de la restauration, 2 ATSEM et 6 élus.

Le comité de pilotage a fait ses propositions d'organisation de la nouvelle **semaine de 4 jours**, en prenant en compte les besoins de l'enfant, les contraintes des familles, des enseignants, et les contraintes de l'ensemble du service périscolaire, dont l'organisation de la pause méridienne.

Un large et rapide consensus de toutes les parties s'est dégagé à l'issue de ces travaux pour aboutir aux nouvelles modalités :

- **Temps scolaire : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, identique sur 4 jours.**
- **Une pause méridienne allongée** afin de pouvoir proposer trois services de restauration le midi à l'école des Grands Chênes.

Les horaires de garderie sont maintenus, début à 7h30 et fin à 18h30.

Cette nouvelle organisation a été approuvée par les conseils d'école le 3 mars pour Claude Debussy, le 17 mars pour les Grands Chênes et adoptée en Conseil Municipal le 24 mars 2022. La dernière étape à venir reste la validation par l'Inspection Académique.

Ce nouveau projet éducatif de territoire, ainsi validé, s'appliquera pour les trois prochaines rentrées scolaires de 2022 à 2025.

La municipalité a fait en sorte de répondre au plus près des souhaits des familles et des différents intervenants.

PERISCOLAIRE

Une journée du mercredi new look !



L'adoption du régime de 4 jours d'école, à compter de septembre 2022, va modifier l'organisation de la journée du mercredi pour tous les services concernés par l'activité périscolaire.

Comme pour les rythmes scolaires, les familles ont été consultées sur leurs futurs besoins en centre de loisirs le mercredi. 156 familles sur 271, soit 57%, ont répondu au sondage effectué par la municipalité, représentant 228 enfants scolarisés.

Ce sondage, réalisé sur l'ensemble des deux groupes scolaires, fait ressortir des besoins d'accueil pour 140 enfants le matin et 82 pour l'ensemble de la journée.

Ces besoins sont nettement supérieurs à la capacité d'accueil réglementaire de l'actuel centre de loisirs, le Séquoia, à Saint-Jean-de-Linières (dans les locaux du groupe scolaire Claude Debussy).

Soucieuse de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants le mercredi, la municipalité, en concertation avec les représentants de parents d'élèves va proposer, à la rentrée 2022, l'ouverture, de 2 sites soit un dans chaque groupe scolaire.

Cette solution a été plébiscitée par toutes les parties pour diverses raisons : pour le confort des enfants et l'organisation des familles.

A noter que cette nouvelle organisation sera expérimentée sur une année et prolongée si la demande des familles et les effectifs confirment ces besoins.



ALSH

Accueil de loisirs de 3 à 12 ans



Retour sur les vacances de février 2022 au Séquoia !

Le thème retenu par l'équipe d'animation pour les vacances de février 2022 était le cabaret !

L'équipe était composée de deux animateurs dans le groupe des petits (3-4 ans), trois dans le groupe des moyens (GS-CP), et de deux dans le groupe des grands (CE1 au CM2).

Nous avons accueilli en moyenne 55 petits clowns chaque jour à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans.

Ils ont participé à plusieurs activités : des créations de clown, un loto, des jeux d'équilibre, un jeu du parachute. A cette occasion, une malle cirque (anneaux et balles de jonglage, diabolo, foulards,...) a été empruntée au CSI (Centre Social Intercommunal) de Saint-Georges-sur-Loire.

Pour clôturer ces deux belles semaines de vacances, nos clowns nous ont présenté un joli spectacle.

OUVERTURES ALSH

Vacances de printemps :

du lundi 11 au vendredi 22 avril

Vacances d'été :

du 7 au 29 juillet et du 16 au 30 août

Camps d'été 2022 :

3 camps sont en cours de programmation

Contact :

Laura HOUDMONT - Responsable ALSH

07 77 70 04 19 - alsh@saint-leger-de-linieres.fr

www.saint-leger-de-linieres.fr/vivre/enfance-et-jeunesse/accueil-de-loisirs

SÉCURITÉ

La tranquillité publique en question

Les sollicitations de plus en plus nombreuses des habitants sur les questions de sécurité, de tranquillité et salubrité publique confirment l'augmentation tendancielle des statistiques de la délinquance sur notre commune depuis 2019.

Cette réalité a amené les élus à approfondir leur réflexion selon trois axes :

- Mise en place d'un Dispositif Participation Citoyenne
- Création d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal
- Recrutement d'un policier municipal

Des études ont été menées en amont, avec différents partenaires, afin d'apprécier la faisabilité de ces projets et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. La gendarmerie a ainsi établi un diagnostic sur notre territoire, permettant de définir le nombre et la localisation des caméras pour la mise en place d'un système de vidéoprotection efficace. Elle nous a également accompagnés pour l'élaboration du dispositif de Participation Citoyenne. Des visites auprès des polices municipales d'Ecouflant et de Montreuil-Juigné ont permis d'apprécier et de cadrer les missions qui pourraient être confiées à un service de police municipale.

Parallèlement, un questionnaire sur la sécurité a été diffusé aux habitants de la commune via le FIL de septembre 2021.

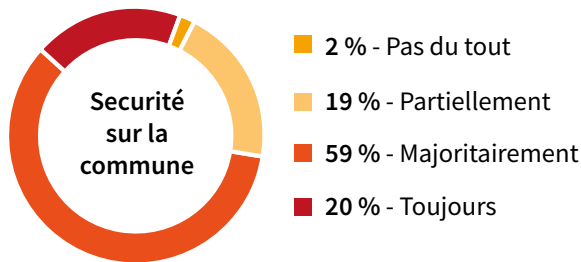


> Voici la synthèse des 262 retours du questionnaire.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sur les 5 dernières années, 23% déclarent avoir été victimes de faits délictueux (dégradations, vol, cambriolages ...), 15% ont porté plainte, et 4% ont déposé une main courante. 11% déclarent avoir été victimes de vandalisme ou dégradations n'ayant pas fait l'objet de dépôt de plainte ou main courante.

Cependant, 79% estiment être toujours ou majoritairement en sécurité sur la commune.

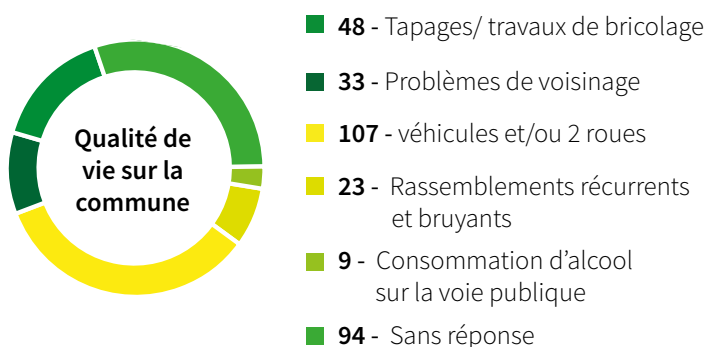


LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- > Les règles de stationnement et de circulation ne seraient pas respectées respectivement pour 40 et 48% de la population
- > 63 % se sentent toujours ou majoritairement en sécurité en tant que cycliste ou piéton.
- > La sécurité aux abords des écoles (circulation piétonne/ automobile, stationnement ...) est une préoccupation. 37% la jugent plutôt très bonne ou bonne.
- > 46 % des habitants disent avoir été gênés par un véhicule en stationnement abusif.

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Sur les 262 retours de questionnaires, **64% ont répondu à la question « En termes de tranquillité publique, votre qualité de vie sur la commune est-elle altérée par » :**



LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

53% ont répondu à la question « En termes de salubrité publique, votre qualité de vie sur la commune est-elle altérée par » :

- dépôts sauvages d'immondices : 41
- déjections et divagations d'animaux : 84
- encombrement du trottoir par les bacs roulants : 29

SUGGESTIONS

L'analyse des suggestions retournées par les habitants fait ressortir majoritairement les préoccupations suivantes :

- Nuisances liées à la circulation routière (vitesses excessives, poids lourds) et au stationnement (gênant, abusif)
- Troubles anormaux de voisinage (tapage, bricolage, jardinage)
- Incivilités des propriétaires d'animaux (déjections, divagation)
- Dépôts sauvages de déchets, encombrement des trottoirs...
- Des aménagements routiers sont également proposés, certains sont d'ores et déjà intégrés dans les futurs aménagements.

Ces retours et les préoccupations exprimées par nos concitoyens valident les réflexions menées par la municipalité qui aboutissent à la mise en place effective de nos trois solutions :

- La convention pour le dispositif Participation Citoyenne sera signée courant mai avec le Préfet et le commandant de la gendarmerie départementale. Des habitants volontaires se sont déjà manifestés. Les candidatures sont toujours possibles.
- Lors du vote du budget 2022 une somme de 120.000€ a été allouée pour la création de l'infrastructure nécessaire à la vidéoprotection (génie civil, équipements informatiques et une première tranche de caméras).
- Un budget est également attribué pour permettre l'ouverture d'un poste de policier municipal, l'aménagement d'un local dans la mairie de la commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières pour l'hébergement de ce service, ainsi que l'acquisition du véhicule et des équipements nécessaires.

Les élus sont convaincus que ces efforts consentis par la collectivité sont nécessaires pour préserver la tranquillité et la sécurité, conditions nécessaires au bien vivre ensemble.

RESSOURCES HUMAINES

Des départs et de nouveaux visages à la mairie

Suite aux mutations et départs de plusieurs agents communaux, nous avons le plaisir de vous présenter les nouveaux agents qui ont intégré la collectivité.

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouvelles recrues qui viennent renforcer nos services municipaux.

Cécile MOTTIN

Après 14 années passées au sein de notre collectivité, et notamment sur le poste de responsable du service Urbanisme, Cécile a été mutée en janvier 2022 sur un poste de Secrétaire Générale à la mairie de Beaulieu-sur-Layon.

La Municipalité tient à la remercier pour son implication et son très grand professionnalisme et lui souhaite une pleine réussite dans ce nouveau challenge.



Jacques POURIAS

Responsable des ateliers municipaux, Jacques prend sa retraite après 26 années de bons et loyaux services pour notre commune, dont 23 années à Saint-Jean-de-Linières.

Nous le remercions de son engagement sans faille et lui souhaitons de profiter de ce repos bien mérité.



Frédéric URVOY

Frédéric est, depuis le 15 février 2022, le Directeur des Services Techniques.

Son parcours professionnel est riche : technicien en bureau d'études puis responsable des services techniques, il a ensuite occupé la fonction de Directeur des Services Techniques dans deux collectivités : Meslay-du-Maine (53) et Ombrée-d'Anjou.



Marlène DAVID

Le 14 mars 2022, Marlène a fait ses adieux à Piriac-sur-Mer au profit de Saint-Léger-de-Linières où elle reprend les fonctions de Responsable du Centre Technique Municipal en remplacement de Jacques POURIAS.

Pas de nettoyage de plages sur la commune mais des espaces très verdoyants. Un cadre différent et des missions toutes aussi passionnantes.



Jérôme OLIVIER

Arrivé en octobre 2021 au sein de l'équipe des agents techniques Bâtiments, Jérôme est venu remplacer Sylvain BROUILLARD parti en disponibilité. Il nous vient du cadre militaire. Il a le goût du travail bien fait et la rigueur nécessaire pour assurer ses nouvelles missions.



Pascale POINEL

Depuis le 12 avril 2021, vous retrouvez le sourire de Pascale qui assure l'accueil des deux mairies.

Forte de nombreuses expériences en collectivité et notamment au sein de différents services à la population, Pascale met tout en œuvre pour vous accueillir et vous renseigner.



Sylvain DEMAURE

C'est en juillet 2021 que Sylvain a décidé de saisir une nouvelle opportunité professionnelle dans le cadre d'une mise en disponibilité. Cet agent affecté à la voirie n'a pas été remplacé, cette mission étant désormais assurée par les services d'Angers Loire Métropole.

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Au printemps 2021, la municipalité lançait son premier budget participatif.



Les objectifs de ce dispositif de démocratie participative sont d'impliquer les habitants dans les projets communaux, de permettre aux habitants de la commune de proposer des projets d'intérêt général, et de créer du lien social.

Après l'étude de la quinzaine de projets déposés au cours de l'été 2021, une période de vote a été lancée à l'automne.

La municipalité prévoyait l'annonce des résultats lors de la cérémonie des vœux, début janvier. Celle-ci ayant été annulée en raison de la situation sanitaire, une vidéo a été enregistrée pour vous faire part de ces résultats.

Retrouvez cette vidéo sur le site internet de la commune ou directement sur son compte Youtube : youtu.be/f99JHWfIAUk

Ce dispositif sera renouvelé tous les 2 ans : la municipalité vous donne rendez-vous au printemps 2023 pour la seconde édition !

VIE ÉCONOMIQUE CARRÉ ÉLEC

CARRÉ ÉLEC, entreprise d'électricité générale, se met à votre disposition pour répondre à différents projets : installation électrique, réseau (internet, téléphonique, télévision), alarme, vidéo surveillance, ventilation / chauffage, domotique etc...

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements :

07 49 44 79 14 / carre.elec.pro@gmail.com / <https://carre-elec.business.site/>



L'INSTITUT DES COPINES

L'institut des Copines est un centre de beauté offrant de multiples prestations : soins du corps et du visage, épilation, pressothérapie, la cryo esthétique, maquillage, fish Spa.

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 9h à 19h30.

Centre commercial Leclerc - 54 rue de la Liberté - Saint-Léger-de-Linières

07 81 62 13 53 - institutdescopines.linieres@gmail.com - www.institutdescopines.fr - Facebook : [institutdescopines2.linieres](https://www.facebook.com/institutdescopines2.linieres)



L'institut des Copines

ENVIRONNEMENT

Fête de l'environnement de Saint-Léger-de-Linières

Protéger, préserver nos océans, ce bien commun à l'humanité que nous transmettons à nos générations futures.

Conscients des enjeux primordiaux liés à la gestion des ressources en eau, la commune a développé un projet intergénérationnel regroupant citoyens et élus. Juniors et seniors se sont réunis autour de 4 ateliers d'échanges et de réflexion, et ont construit, avec l'appui de professionnels, une exposition basée sur 3 thématiques : **process de l'eau / rivières et fleuves / mers et océans.**

La restitution de ces mois de réflexion aura lieu lors de la **Fête de l'environnement du 30 avril prochain.**

Différents intervenants seront présents :

- Catherine CHABAUD (Députée européenne)
- Coralie DEBARRE (SMBVAR, Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme)
- Valérie PENLOU (ALM)
- Nicolas CHATARD (Fédération de la pêche 49).

Différentes animations viendront agrémenter cette matinée :

- **Stand** : services périscolaires avec Laurent BARBOT et Alizée MICHENEAU, maraîchers : M. DAVY et Emmaüs, Bibliothèque ABCD, Fédération de la pêche 49, CME, Club Nature Juniors, ALM, Association des moulins, L'Atelier, géranium (bon de commande ci-contre)
- **Chant** : « C'est de l'eau » avec les enfants du périscolaire, accompagnés à la guitare par Paul MESLET
- **Atelier dessin** pour tous les enfants sur le thème de l'eau et exposition dans le hall
- **Exposition** : photos + livres de la Maison de l'environnement



Cette matinée est pour vous, citoyens de notre commune, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre :

le samedi 30 avril 2022 de 10h à 13h
à l'espace Galilée
12 allée de la Châtellenie - Saint-Jean-de-Linières

ENVIRONNEMENT

Campagne de fleurissement 2022

Distribution de géraniums-lierres

La municipalité de Saint-Léger-de-Linières propose à ses habitants de fleurir la commune en leur fournissant gratuitement des géraniums-lierres.

Les conditions sont les suivantes : installer les plants décorant les fenêtres, balcons, murets et clôtures pour qu'ils soient très visibles de la rue.

Tout Légiois désireux de participer à l'embellissement de la commune, apportera 2 jardinières. Il lui sera alors remis 6 géraniums-lierres et le terreau (valeur de 2 jardinières).

Il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et le remettre dans la boîte aux lettres de votre mairie ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-leger-de-linieres.fr

L'inscription devra être réalisée au plus tard le 15 avril 2022.

La distribution de ces géraniums-lierres aura lieu le samedi 30 avril 2022 de 10h à 13h

Parking de l'espace Galilée, allée de la Châtellenie, commune déléguée Saint-Jean-de-Linières à l'occasion de la Fête de l'environnement.

(En cas d'annulation de la Fête de l'environnement, les géraniums seront néanmoins distribués.)

ATTENTION

- une fois inscrit(e), vous ne recevrez pas de confirmation ni de rappel de la date de retrait de vos géraniums,
- il ne sera pas remis de géraniums-lierres aux personnes qui ne se seront pas inscrites avant la date limite indiquée,
- il ne sera pas remis de géraniums-lierres aux personnes qui ne pourront pas venir le jour de la distribution.

Merci à tous pour votre participation !



Campagne de fleurissement

Madame/Monsieur (NOM Prénom) :

Adresse complète :

.....

Souhaite participer au fleurissement de la commune en disposant les 6 géraniums-lierres de façon à ce qu'ils soient visibles de la rue.

CSI L'ATELIER - JEUNESSE



Web-série Le Collier

Avez-vous entendu parler de la web-série "Le Collier" ?

C'est une production visuelle réalisée par des jeunes habitants du territoire.

Après plusieurs diffusions dans des cinémas locaux, les deux premiers épisodes sont désormais disponibles sur Youtube, n'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.

Ce court-métrage est un travail de plusieurs années, avec le soutien du CSI L'Atelier.

Dans celui-ci, nous avons fait jouer des acteurs de tout âge, habitant le territoire, et le tournage s'est déroulé dans des lieux allant d'Angers à Saint-Léger-de-Linières.

Le Collier retrace l'histoire de Samuel qui va suivre les pas de son ancêtre, élu « plus jeune maire de France ». Entre amour, trahison et lien du sang, une belle histoire que nous vous invitons à découvrir.

Lien Youtube : Le collier Webserie

L'équipe de production, Angèle, Tom & Léa



Zoom sur les activités passées et préparation des activités à venir

Les jeunes ont été très actifs en 2021. Grâce à leur forte implication et à leur motivation, plusieurs projets de la commune et actions menés par le CSI L'Atelier (Centre Social Intercommunal) ont été réalisés : relooking d'un transformateur Enedis, espaces jeunesse, camps, Fête de l'environnement, échange européen avec la Belgique..

2022 augure de nouvelles perspectives pour la jeunesse (10-17 ans) de Saint-Léger-de-Linières !



- 2 espaces jeunesse avec programmation d'activités à thèmes selon les souhaits des jeunes : l'espace jeunesse de Saint-Jean sera également ouvert le samedi après-midi au lieu du mercredi.
- 2 chantiers jeunes : "espaces verts" du 11 au 14 avril, et "décorations de Noël" du 2 au 4 novembre et le samedi 3 décembre (pour l'installation).
- Camps d'été : plusieurs jeunes ont participé à leur préparation en février.
- Échanges européens en continuité de l'année passée. Cette année, nos jeunes partiront visiter Bruxelles en juillet : 2 jeunes filles de la commune se sont impliquées dans ce projet.
- Fête de l'environnement du 30 avril sur le thème de l'eau : participation active de jeunes aux ateliers du "projet intergénérationnel autour de l'eau".

C.C.A.S.



L'analyse des Besoins Sociaux est terminée

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) répond à une obligation réglementaire et doit désormais être réalisée un an après le renouvellement des conseillers municipaux ; elle demeure valable toute la durée du mandat.

Mais l'ABS est surtout un formidable outil de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision car elle a vocation à engager une réflexion avec les habitants, pour les habitants, afin d'adapter la politique sociale et familiale d'une commune.

Au printemps 2021, le CCAS a donc lancé une enquête auprès de vous, habitants, dont les résultats sont venus abonder les données recueillies auprès de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Aussi, la municipalité tient à remercier chaleureusement les 333 foyers ayant participé à cette enquête ; elle permet d'identifier

plus clairement les besoins des Légiérois pour mieux définir et ajuster la réponse locale à mettre en œuvre.

Le CCAS étudie actuellement les pistes de travail envisagées et constituera prochainement des groupes de réflexion.

Les prochaines étapes seront communiquées sur l'ensemble de nos réseaux de communication.

Vous retrouverez l'analyse complète des Besoins Sociaux de Saint-Léger-de-Linières :

- sur simple demande aux accueils des mairies

- ou depuis notre site Internet :

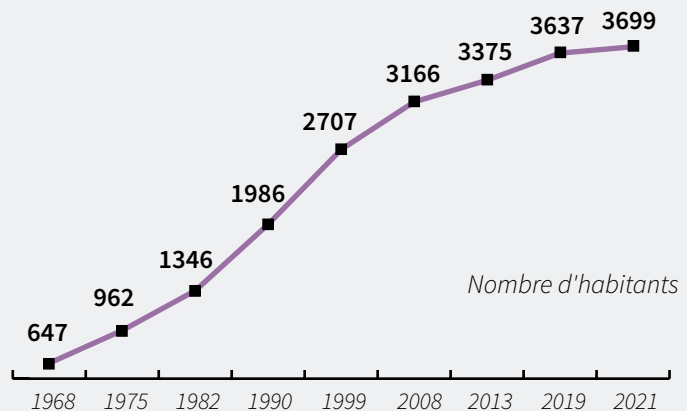
www.saint-leger-de-linieres.fr/vivre/lien-social/ccas

Extrait de l'ABS - partie démographique :

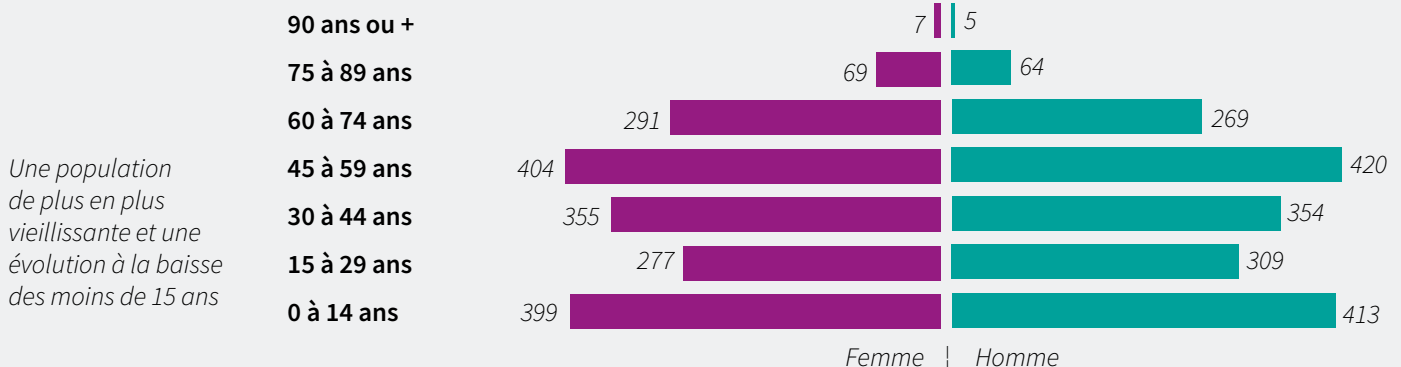
La population de la commune de Saint-Léger-de-Linières ne cesse de croître. En 2008, la commune comptait 3 166 habitants (en tenant compte des deux communes historiques). En 2021, elle compte 3 699 habitants.

Un nouveau recensement de la population de la commune a eu lieu en début d'année.

Evolution démographique de St Léger de Linières de 1968 à 2021



Pyramide des âges 2018



Une population de plus en plus vieillissante et une évolution à la baisse des moins de 15 ans



C.L.A.P. Culture Linières Animation Programmation

Après un début de saison difficile avec une faible fréquentation, notre spectacle du 29 janvier « Heureuses...par accident » a remporté un franc succès : nous avons affiché « complet », ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps !

Merci aux spectateurs qui ont répondu présents et qui permettent à notre association d'exister.

Le printemps arrive, le moral revient... C'est le moment de se distraire et de venir assister à nos prochains spectacles.

• LE SAMEDI 23 AVRIL

Nous accueillerons deux formations musicales :

- Sioun posera sa voix cristalline sur des mélodies à la fois classiques et actuelles.
- Zélie proposera ses dernières compositions.

Deux groupes à découvrir !

• LE SAMEDI 7 MAI

Nous aurons le plaisir de retrouver Bénédicte Bousquet dans son nouveau spectacle sur la vie à l'école : « Hors classe ».

Ne ratez pas ce nouveau one-woman show.

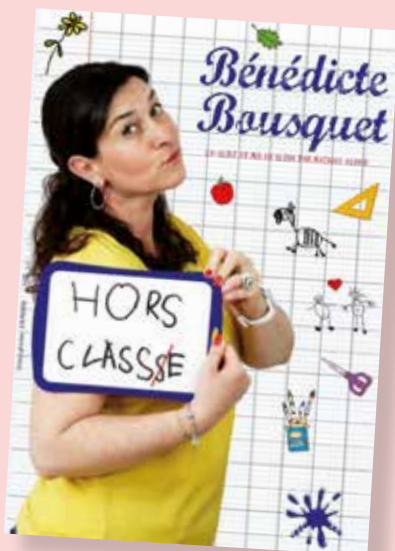
Suivant les conditions sanitaires et la réglementation en vigueur à la date de chaque spectacle, le Pass Vaccinal pourra être exigé et le port du masque être obligatoire.

Les tarifs en vigueur : 10€ en normal, 6€ en réduit, et une carte d'adhésion annuelle à 7€ permettant de bénéficier du tarif réduit.

Les réservations peuvent se faire par internet, avec un paiement par carte bancaire, ou par téléphone.

A bientôt,
L'équipe de CLAP

Contact : www.clapstjean.com / 02 41 39 72 29 / 06 95 72 50 58



BIBLIOTHÈQUE ABCD du réseau Latulu

Lors de l'assemblée générale du 22 janvier, Marie-Hélène MOREL-CHEVILLET et Anita LEGRAIS, co-présidentes, ont réaffirmé le souhait d'accompagner les évolutions de la bibliothèque en lien avec la municipalité et les écoles.

Des remerciements ont été adressés à Angélique LANDEAU qui quitte le poste de secrétaire mais reste bénévole dans l'association. Elle sera remplacée par Sylvie ROUSSE.

Toute personne pouvant investir un peu de temps au sein de la bibliothèque est la bienvenue.

Les nouvelles perspectives d'avenir et le déménagement de la bibliothèque au square des Jardinets promettent de l'occupation !

Les lecteurs de Saint-Jean-de-Linières sont les bienvenus.

Animations à venir :

- Contes pour enfants sur le thème « Aillons toujours, aimons encore » : 27 avril et 1er juin ;
- Stand à la fête de l'Environnement le 30 avril 2022 à l'Espace Galilée de 10h à 13h.

Contact : abcd.stlegerdesbois@wanadoo.fr

Réservation en ligne sur le réseau LATULU : latulu.c3rb.org

RAPPEL HORAIRES D'OUVERTURE

• PERIODE SCOLAIRE

Lundi : 15h30 -17h30
Mercredi : 17h – 19h30
Vendredi : 15h30 – 17h30
Samedi : 10h30 – 12h

• VACANCES SCOLAIRES

Mercredi : 16h30 – 18h
Vendredi : 16h30 – 18h

APE ÉCOLE CLAUDE DEBUSSY SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES



En ce milieu d'année, nous sommes heureux de voir nos enfants découvrir et profiter de l'activité « cirque » proposée à l'ensemble des élèves de l'école Claude Debussy.

Cette découverte, ainsi que de nombreuses autres sorties ont lieu grâce à la participation financière et bénévole de toutes les familles de l'école.

Nous poursuivons nos actions avec la vente de bulbes en avril, de saucissons/bières en mai et de nos célèbres gâteaux BIJOU en juin.

Après 2 ans d'absence, le vide-greniers de Saint-Jean-de-Linières aura lieu le dimanche 12 juin 2022.

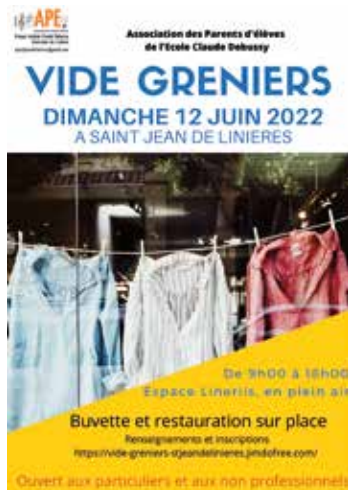
D'ores et déjà, une nouvelle commission se forme et espère que les bénévoles et exposants reviendront en force pour faire de cet événement un temps festif et agréable pour tous.

Le site dédié : vide-greniers-stjeandelinieres.jimdofree.com / est accessible pour tous renseignements et/ou inscription.

Contact :

apestjeandelinieres@gmail.com

Et pour nous suivre : www.facebook.com/APE.ClaudeDebussy.StJean.49/



APE ÉCOLE LES GRANDS CHÊNES SAINT-LÉGER-DES-BOIS



L'année scolaire se poursuit et les bénévoles de l'APE (Association de Parents d'Elèves) des Grands Chênes continuent de se mobiliser pour vos enfants et votre école.

Aussi, pour accompagner l'arrivée des beaux jours, l'équipe vous propose différentes activités dans les prochains mois :

• **Le 24 avril** : une chasse à l'œuf. Ouverte à tous, elle sera organisée de 9h à 12h sur l'Esplanade de la Coudre. Petits ou grands, amis, familles, voisins : venez nombreux !

• **Le 26 juin** : kermesse de l'école. Quelques ventes (Giffard, saucissons) viendront compléter ces animations.

Pour ne rien rater de notre actualité, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook (www.facebook.com/APESLDB) ou à nous contacter par mail à : ape49170@hotmail.fr



COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

Weekend de la Saint-Jean les 25 et 26 juin : demandez le programme !

Enfin le retour d'une jolie manifestation pour réjouir les habitants de Saint-Léger-de-Linières. Les bénévoles du Comité des Fêtes, ainsi que l'équipe « La Liniéroise » ont le plaisir de vous présenter les activités pour cette édition 2022 qui se déroulera le **samedi 25 juin 2022**.

• Courses à pied « La Liniéroise » :

- à 17h « animations courses enfants » établies en fonction des âges par rapport à une durée d'effort (nouvelle réglementation FFA),
- à 18h30 « relais duo 6+4 km » / « 10 km solo » / « trail 18 km solo » (nouveau 2022 pour les adeptes d'efforts plus soutenus).

Renseignements et inscriptions :
la-liniéroise.club.sportsregions.fr/

• Bar et restauration :

- bar ouvert à partir de 16h et jusqu'à 2h le dimanche matin
- restauration sur place à partir de 18h avec plusieurs Food trucks : Antillais / Arménien / Fouées / Pizza / Hamburger / Salade végétarienne

• Animations :

- à partir de 21h : dansez au rythme de la fanfare « Tékila Banda »
- à 23h30 : admirez le feu d'artifice, suivi à minuit du traditionnel « feu de la Saint-Jean »

Nous aurons besoin de « bénévoles ponctuels » pour participer à la réussite de cet événement (placement des tables, bancs, barrières...). Faites-vous connaître dès maintenant auprès d'Emmanuel TUSSEAU au 06 08 74 96 27, ou de Gilles TERTRIN au 06 41 46 59 77.

Nous espérons vous retrouver nombreux avec le plaisir d'un sourire sur un visage... non masqué !

Le Comité des Fêtes et l'équipe de « La Liniéroise »

LINIÈRES ACTIVITÉS LOISIRS



Avec cette nouvelle saison 2021/2022, l'Association L.A.L. (Linières Activités Loisirs) compte près de 172 adhérents toutes sections confondues.

Notre association met à votre disposition 12 activités variées :

Couture / Danse en ligne / Danse de salon / Danse Hip-Hop / Gym douce / Gym d'entretien / Gym Pilates / Randonnée pédestre / Sophrologie / Volley-Ball loisir / Yoga / Zumba kids.

N'hésitez pas à rejoindre une activité, même en cours d'année, ce sera toujours un plaisir de vous accueillir !

Pour tout renseignement sur l'association et ses évènements, nous vous invitons à consulter notre site internet.

Vous pouvez y accéder également à partir du site de la commune de Saint-Léger-de-Linières.

A très bientôt.

Emmanuel MARION, Président

Pascal CORDIER, Vice-Président

lal-saintjean.wixsite.com/asso

Contact Général :

lal.saintjean@gmail.com

AEL (AMICALE ÉDUCATION LOISIRS)



Un petit retour sur notre année sportive :

- De nouvelles activités ont été mises en place
- Les adhérents sont plus nombreux, au total 120
- Des subventions ont permis l'achat de matériel pour le Pilates et le Yoga

Nous pensons déjà à la rentrée prochaine, il sera désormais possible de s'inscrire en ligne et nous pourrons toujours nous retrouver au forum des associations début septembre.

Voici un rappel des activités que nous proposerons :

PILATES / YOGA / GYM DOUCE / STRETCHING BIEN ETRE / GYM SENIOR / GYM DYNAMIQUE (RENFO/CARDIO / COORDINATION/CROSS TRAINING) / MARCHE NORDIQUE / DANSE ENFANT / JAY DANCE (fitness/danse) (adultes et jeunes à partir 15 ans).

Si vous souhaitez faire un cours d'essai avant de vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter par mail :

ael.sldb@gmail.com.

Le bureau reste disponible pour vos suggestions et demandes d'information.

Sportivement.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le jeudi 17 février dernier avait lieu notre assemblée générale de 2021.

Nous comptons 72 adhérents dont 36 étaient présents à cette assemblée générale.

Voici notre nouveau Conseil d'Administration :

- **Président :** Michel GAULTIER
(06 88 06 57 19 - rene-michel.gaultier@orange.fr)
- **Trésorière :** Nicole POIRIER (06 22 69 65 38),
- **Secrétaire :** Jacques YONNET (06 66 42 83 31).

Autres membres du bureau : Annick COUTEUX, Agnès GENTIL-HOMME, Nicole MOREAU, Odile RANGEARD et Pierre VIGNERON.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire, le club est ouvert à tous les Liniéroises et Liniérois à partir de 50 ans.

Tous les jeudis après-midi, les adhérents se réunissent de 14h à 19h à la salle Carré d'As pour des jeux de société, festifs, et/ou randonnées.



Le planning de nos activités est à votre disposition sur demande aux membres du bureau.

THÉÂTRE EST MON VILLAGE



Début décembre, les jeunes comédiens ont pu présenter leur spectacle d'improvisation. Première expérience pour certains, exercice aisé pour d'autres, mais réelle prouesse théâtrale pour tous... Un grand bravo !

Désormais, ils sont dans les répétitions des pièces écrites et mises en scène par Isabelle BECKER. **Les représentations auront lieu les samedi 4 et dimanche 5 juin 2022 à la salle Calebasse.**

Pour préparer la future année théâtrale, l'association organise 2 stages salle Calebasse :

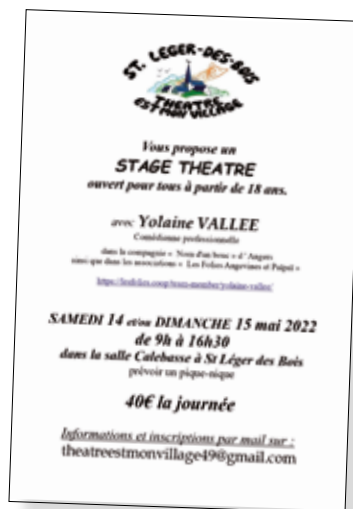
- **stage théâtre Enfants** (8/14 ans) : **le vendredi 8 juillet** (10h30-16h avec pique-nique le midi), animé par Isabelle BECKER. Tarif 15€/jour.
- **un stage théâtre Adultes** : **les 14 et/ou 15 mai** (9h-12h/ 14h-16h30), animé par Yolaine VALLÉE, comédienne professionnelle de la compagnie « Nom d'un Bouc ». Yolaine foule la scène avec grande passion depuis plus de 12 ans, a suivi les cours du conservatoire d'Angers et a été joueuse et coach d'improvisation aux Folies angevines.

Tarif 40€/jour.

Débutants ou confirmés, n'hésitez pas à nous contacter !

Inscription :
theatreestmonvillage49@gmail.com

Théâtralement vôtre !



CLUB PHOTO 24 X 36



Le concours photo 2022

Les thèmes :

- « Contre-jour » en N&B
 - « A la manière de » en couleur. Pour ce thème il n'est pas demandé de reproduire une œuvre (peinture, photo célèbre) mais de s'en inspirer.
- Le thème pour le concours enfants (CM2) n'a pas encore été choisi.

La vie du club

Les activités ont repris avec notre nouvel animateur Alain.

Ainsi, nous avons approfondi les choix des « sélections prioritaires » et la « profondeur de champs », mais aussi « critiqué » des photos sur un thème libre et des photos de « flammes ».

Le club envisage, comme fil rouge, un nouveau diaporama sur les affluents de la Loire en Anjou, toujours en s'inspirant du livre « Je m'appelle Loire ». Une relecture est prévue pour faire concorder l'illustration des photos et des textes.

Le nouveau local

Des améliorations sont à venir pour augmenter l'espace (le vidéo projecteur installé au plafond y contribue déjà), et se connecter à internet par WI-FI.

Site internet : 24x36.assoconnect.com/page/973268-accueil

Renseignement :
patrickgilbert@orange.fr

C^{IE} LES IMPROSTEURS

Nous avons revu notre calendrier et vous trouverez ci-dessous les nouvelles dates pour nos prochaines manifestations :

- **Mardi 12 avril** : stage théâtre enfants avec une priorité pour les non-initiés, salle Carré d'As
- **Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mai** : spectacle théâtre ados et adultes, espace Galilée
- **Samedi 21 et dimanche 22 mai** : spectacle théâtre enfants, espace Galilée
- **Lundi 30 mai** : Assemblée Générale avec prise d'inscription pour la rentrée 2022/2023, salle Callisto

Théâtralement vôtre.

Site internet : lesimprosteurs49.wixsite.com/lesimprosteurs

Renseignements : Yohann ADAMIS - 06 26 43 01 02

Facebook : Les Improsteurs



ACSM MUSIQUE

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE ST-JEAN /ST-MARTIN /SAVENNIÈRES



Notre école de musique poursuit son programme avec l'encadrement des 5 professeurs que nous employons pour proposer :

- **des cours collectifs** hebdomadaires d'une heure de formation musicale par petits groupes de niveau
- **des cours individuels d'instruments** d'une demi-heure (piano, batterie, violon, guitare classique, basse ou électrique)
- **des séances d'éveil musical** pour les enfants de 3 à 6 ans le mercredi après-midi
- **une chorale**, dirigée par Kévin GUÉRIF, le mercredi à 20h15

Notre audition annuelle se tiendra **le dimanche 26 juin 2022 à partir de 15h** sur l'esplanade de la Mairie à Saint-Martin-du-Fouilloux (en cas d'intempérie, un repli est prévu salle Barbara).

Venez nombreux, l'entrée est gratuite.

Cet « après-midi musical » sera l'occasion d'écouter l'ensemble des musiciens. Les plus chevronnés proposeront des prestations en groupes en revisitant différents styles musicaux, et un mini-concert conclura cette belle journée.

Contact : ascsmmusique@gmail.com

Site internet : ascsmmusique.wixsite.com/website

PÉTANQUE

ST-JEAN - ST-MARTIN



Malgré la pandémie, les passionnés de pétanque et les nouveaux talents sont venus étoffer les effectifs du club : nous comptons 7 licenciés à sa création en 2002, aujourd'hui nous avons le plaisir d'en accueillir 72 dont 9 de Saint-Léger-des-Bois, en forte progression.

Les entraînements se déroulent tous les lundis de 14h à 18h30 et les vendredis de 20h à 23h.

Les licenciés peuvent également adhérer à une section pétanque détente pour s'y rendre à leur convenance.

La future halle multi activités sera un outil primordial pour nous permettre de faire des ateliers de perfectionnement et d'être à l'abri l'hiver par temps de froid.

Merci aux élus qui œuvrent pour cette réalisation prévue au dernier trimestre 2022.

Nous avons participé au National de Cholet du 17 au 20 février avec la présence de 7 équipes en triplète dont une équipe féminine qui termine 16^{ème} sur 200 et une équipe masculine 32^{ème} sur 400.

Nous avons reconduit une équipe en Coupe de France pour 2022-2023.

Un grand merci aux municipalités pour leur subventions annuelles et d'avoir sécurisé l'accès aux terrains de pétanque en limitant l'accès uniquement aux voitures.

Un grand merci à nos sponsors également qui nous restent fidèles malgré la crise.

Contacts :

JERIGNE Léon : 02 41 39 71 80

DECHEREUX Jean-Claude : 02 41 39 72 42

[petanque49.free.fr / et application IntraMuros](http://petanque49.free.fr/)

VBSLB

VOLLEY BALL SAINT-LÉGER-DES-BOIS

Le 4 décembre dernier, notre club a soufflé ses 20 bougies !

Cette journée, réalisée dans le cadre du Téléthon, a permis de rassembler de nombreux joueurs et supporters de Saint-Léger et d'ailleurs, dans une très belle ambiance sportive autour de plusieurs activités. Elle a permis de récolter près de 275€ au profit du Téléthon.

Un joyeux dîner dansant a clôturé cette belle journée, réunissant près d'une cinquantaine de personnes !! Nous avons eu le droit à beaucoup de surprises : concours de chants, spectacle théâtral des enfants et soirée disco endiablée. Et ce fût l'occasion d'inaugurer le nouveau logo du club !

Notre saison de volley est déjà bien avancée. Mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rencontrer et venir tester notre sport, dans la bonne humeur associée à notre esprit loisir. Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre, novice ou confirmé(e), dès 16 ans.

Les entraînements et matchs à domicile sont toujours le jeudi à 20h30, salle de la Coudre (+ 7 matchs à l'extérieur le mardi ou jeudi).

Web : clubslb.free.fr/volley

Contacts :

Olivier BOISDON : 06 61 16 50 04

Emmanuel QUELARD : 06 61 17 34 49

Nicolas OUDOT : 06 63 91 33 84



FOOTBALL CLUB

ST-JEAN - ST-LAMBERT - ST-LÉGER - ST-MARTIN



Après deux saisons tronquées par la crise sanitaire, le Club du FCLJLM, présidé par Stéphane GALLARD, entrevoit la fin de saison avec ambition.

Le groupe senior qui évolue en 3^{ème} et 5^{ème} division est coaché depuis 4 ans par Momo MSAIDIE. Le groupe est jeune mais possède beaucoup de qualités. La régularité et la constance nous permettront de lutter pour la montée.

Le groupe vétérans en 1^{ère} et 4^{ème} division est coaché cette année par Romain GARCIA. L'équipe A se bat pour rester au plus haut niveau et l'équipe B fait un parcours remarquable.

Les vétérans sont toujours en coupe challenge et quadra, et espèrent bien participer aux finales le 25 juin, organisées cette année par le club.

Pour les U15, piloté par Florian GODINEAU, l'effectif a permis de faire 2 équipes. Après avoir échoué de peu pour la montée, l'équipe A continue d'évoluer en 2^{ème} division et la B en 3^{ème} division.

L'école de foot dirigée par Sylvain Aoustin regroupe les jeunes de 6 à 13 ans. Avec tous les éducateurs, c'est un véritable travail de qualité qui est réalisé auprès de la centaine de joueurs et joueuses. Notre objectif est d'obtenir par la fédération, un label reconnaissant ce travail de structuration et de développement.

Cela nous permettrait d'avoir des dotations supplémentaires.

En juin le club organisera des journées découverte pour tous les jeunes.

Contact :
Stéphane GALLARD - 07 50 58 14 59 ou fcljlm.footeo.com



LAMBOISIERES MARTIN BASKET



Les basketteurs sont de retour sur les terrains après un mois de janvier très perturbé pour tous, et un arrêt de pratique pour les plus jeunes.

Les stages proposés pendant les vacances de février leur ont toutefois permis de pratiquer.

Le retour au jeu était très attendu et tous manifestent une extrême motivation au cours des entraînements et des matchs disputés.

Un grand merci à nos salariés : Perrine, Thomas, Antonin, Théo et Lucas, et tous les éducateurs LMB, qui poursuivent avec optimisme l'encadrement, fourmillant d'idées pour maintenir une pratique optimale et l'enthousiasme de tous.

Depuis cette saison, l'ensemble des inscriptions peuvent se faire en ligne par « Helloasso ». N'hésitez pas à utiliser cette dématérialisation pour vos inscriptions.

Les prochaines dates à retenir :

- les 2 derniers matchs pour la NF2 à La Coudre le **samedi 2 avril** contre Versailles et le samedi 9 avril contre Douvres
- le stage de Printemps **du 18 au 22 avril** pour les U11/U13/U15
- la soirée LMB le **samedi 7 mai**

Contacts : lmb49.secretariat@gmail.com / club.quomodo.com/lmb49.

Réseaux sociaux :



Tribune du groupe minoritaire : Liste « Proximité Citoyenne »

Suite à la démission des têtes de liste, seuls deux colistiers de la liste Proximité Citoyenne ont accepté de siéger au conseil.

Lors du premier conseil de ces deux colistiers, il a été voté le budget de la commune. N'ayant pas participé à l'élaboration de celui-ci, ils ont préféré s'abstenir.

Néanmoins, au regard de la bonne santé financière de la commune, ils regrettent que la municipalité ne soit pas plus

généreuse envers les associations qui ont été durement touchées par la crise sanitaire.

Les 2 personnes qui restent sont soutenues par l'ensemble de l'équipe Proximité Citoyenne. Malgré les démissions, les anciens élus assistent toujours aux conseils.

N'hésitez pas à communiquer avec nous :
proximité.citoyenne@gmail.com

INFOS pratiques

Élections présidentielle et législatives

Vous êtes inscrits sur les listes électorales de Saint-Léger-de-Linières ? Vous recevrez votre carte d'électeur par voie postale, entre 1 mois et jusqu'à 3 jours avant le jour du scrutin.

Votre numéro de bureau de vote sera indiqué sur votre nouvelle carte et il dépend de votre adresse d'habitation.

Voici les lieux des 4 bureaux de vote de la commune de Saint-Léger-de-Linières :

- **Saint-Jean-de-Linières**
 - salle de la Forêt (allée de la Châtellenie)
 - salle Anne de Bretagne (ancien presbytère près de l'église)
- **Saint-Léger-des-Bois**
 - salle des Sources (rue des Ferrières)
 - salle du Conseil de la Mairie (9 rue du Lavoir)

ELECTIONS 2022

- **Election présidentielle :**
Dimanches 10 et 24 avril - bureaux de vote ouverts de 8h à 19h
- **Elections législatives :**
Dimanches 12 et 19 juin - (horaires non connus).

Le jour du scrutin, il est vivement conseillé d'apporter son stylo pour élarger, et surtout n'oubliez pas une pièce d'identité et votre carte d'électeur.

Si vous souhaitez vous porter bénévoles pour l'une ou plusieurs des 4 dates à venir, n'hésitez pas à vous faire connaître spontanément par mail ou aux accueils des mairies.

En effet, nous avons souvent besoin de compléter nos créneaux de permanence, en tant qu'assesseur (tenue du bureau de vote sur un court temps) ou scrutateur (dépouillement).

Renseignements : mairie@saint-leger-de-linieres.fr

S'informer des actualités communales

**Plusieurs outils numériques,
pour tous les âges, pour tous les goûts :**

L'application « **IntraMuros** » qui vous tient informé(e) en temps réel. Téléchargez-la gratuitement sur votre smartphone via :



et sélectionnez la commune pour recevoir les notifications dès qu'une actu est postée.

Le site Internet de la commune :
saint-leger-de-linieres.fr



**Petite nouveauté : quelques associations
et entreprises sont désormais intégrées
aux annuaires dédiés.**

INCIVILITÉS

Tout un chacun a des droits et des devoirs en tant que citoyen.
 La municipalité constate de trop nombreuses incivilités au quotidien.
 Aussi, rien ne vaut un petit rappel pour que prime le bien-vivre ensemble.



Le bruit pour travaux de bricolage ou de jardinage est autorisé uniquement les jours et horaires suivants :
 - du lundi au vendredi, jours ouvrables : 8h30 – 12h / 14h – 19h30
 - le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h
 - le dimanche et jours fériés : 10h – 12h



Les riverains doivent obligatoirement **nettoyer les mauvaises herbes et élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées**, de manière à ne pas entraver le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation et intersections, ou toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Le brûlage à l'air libre de vos déchets verts (tonte, taille de haie...) sur votre propriété est interdit, et ce toute l'année (hors dérogation). C'est une pratique polluante pour l'environnement et hautement néfaste pour votre santé et celles de vos voisins.
 Plusieurs solutions existent : paillage, kit mulching, dépôt en déchetterie, mise à disposition gratuite d'un composteur, location de broyeur (renseignements auprès d'Angers Loire Métropole).



Pour vos encombrants, tout comme vos déchets verts, **les Légérois ont la chance d'accueillir une déchetterie sur leur commune**. Profitez-en !
 Abandonner ses encombrants et autres déchets est un acte hautement sanctionnable (contravention)



Des poubelles sont réparties sur l'ensemble de la commune, mais vous en avez également à votre domicile.
 La nature vous dit merci !



Les chiens doivent être tenus en laisse et/ou se promener sous la surveillance de leur maître.
 Les chiens catégorisés doivent être déclarés en mairie et porter une muselière sur le domaine public.
 Toute déjection canine doit être ramassée par le propriétaire de l'animal.
 Merci de faire en sorte que les balades restent un plaisir pour tous !



Le stationnement est bien souvent source de conflits entre riverains.
 Les habitants disposant de places de stationnement sur leur parcelle doivent les utiliser prioritairement.
 Il existe également de nombreux parkings répartis sur l'ensemble du territoire. Les conducteurs peuvent faire quelques pas pour rejoindre leur domicile, école ou commerce.
 Les conducteurs doivent également respecter les parkings « minute », ainsi que les limites des emplacements (personnes à mobilité réduite, professionnels de santé/livreurs...) et ne pas mordre sur les trottoirs réservés aux piétons, poussettes, ni à l'entrée des chantiers en cours, les pistes cyclables...
 Les caravanes, camping-cars, et autres véhicules en voie d'épavisation ont l'interdiction de stationner en un même point sur la voie publique pendant une durée excédant sept jours.
 La Mairie intervient régulièrement pour des mises en fourrière.



Les zones 30 ou zones partagées sont des zones qui demandent une attention particulière en raison du flux et des personnes dites vulnérables : merci de respecter les limitations de vitesse.



Jean-Marc MONTAILLER, conciliateur de référence pour Saint-Léger-de-Linières, peut **vous aider à trouver une solution à l'amiable dans le cadre de ses compétences** : conflits de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, problèmes liés à un contrat de travail, litiges liés à la consommation, au droit rural, entre commerçants...
 Pour le contacter :
 - Permanence à la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire le 2ème mercredi du mois : 02 41 72 14 92.
 - Permanence à la Mairie de Beaucouzé le 4ème mardi du mois : 02 41 48 00 53.

RAPPEL : des contrôles inopinés peuvent avoir lieu et donner suite à des contraventions.
La municipalité de Saint-Léger-de-Linières travaille à l'installation prochaine d'une police municipale

AGENDA

AVRIL - JUIN 2022



AVRIL

- 2 **LMB**, match basket NF2 contre Versailles, complexe sportif de la Coudre
- 2 **Familles rurales**, cinéma, salle de la calebasse, 20h30
- 3 **Familles rurales**, cinéma, salle de la calebasse, 15h
- 7 **Don du sang**, Assemblée générale, Maison de l'Hermitage, Beaucouzé, 20h30
- 9 **LMB**, match basket NF2 contre Douvres, complexe sportif de la Coudre
- 10 **Election présidentielle**, 1^{er} tour, bureaux de vote ouverts de 8h à 19h
- 11-12 **Club Nature Junior**, journées Nature enfants
- 12 **Les Improsteurs**, stage théâtre enfants, salle Carré d'As
- 18 au 22 **LMB**, stage basket pour les U11/U13/U15
- 23 **Emmaüs**, visite des locaux en travaux, 10h
- 23 **CLAP**, 2 concerts « Sioun » et « Zélie », espace Galilée, 20h30
- 24 **Election présidentielle**, 2nd tour, bureaux de vote ouverts de 8h à 19h
- 24 **APE Les Grands Chênes**, chasse aux œufs, esplanade de la Coudre, de 9h à 12h
- 27 **Bibliothèque ABCD**, contes pour enfants sur le thème « Aïmons toujours, aïmons encore », 16h30
- 30 **Fête de l'Environnement**, espace Galilée - 10h30 / 13h

MAI

- 7 **CLAP**, one woman show de Véronique Bousquet « Hors classe », espace Galilée, 20h30
- 7 **LMB**, soirée pour les adhérents
- 8 **Commémoration devant le monument aux morts**, Saint-Léger-des-Bois, 11h
- 13-14-15 **Les Improsteurs**, spectacle théâtre ados et adultes, espace Galilée
- 14 **Don du sang**, collecte de sang, salle communale, Saint-Lambert-la-Potherie, 8h30 - 11h30
- 14-15 **Cie Les Imposteurs**, spectacle théâtre enfants, espace Galilée
- 21-22 **Cie Les Imposteurs**, spectacle théâtre ados et adultes, espace Galilée
- 30 **Les Improsteurs**, Assemblée Générale, salle Callisto

JUIN

- 1 **Bibliothèque ABCD**, contes pour enfants sur le thème « Aïmons toujours, aïmons encore », 16h30
- 4-5 **Théâtre est mon village**, spectacle théâtre enfants et ados, salle Calebasse
- 10 **Ecole Claude Debussy**, chorale, espace Galilée
- 12 **APE Claude Debussy**, vide grenier de Saint-Jean-de-Linières, espace Liniériis, de 9h à 18h
- 12 **Elections législatives**, 1^{er} tour
- 17 **Fête de la musique**, esplanade de la Coudre, restauration sur place, 19h-minuit
- 19 **Elections législatives**, 2nd tour
- 25-26 **La Liniéroise**, courses enfants et adultes à partir de 17h, place de la Croisée
- 25-26 **Comité des fêtes**, Fête de la Saint-Jean (fanfare, restauration, feux d'artifice/Saint-Jean), à partir de 16h
- 26 **APE Les Grands Chênes**, Kermesse du groupe scolaire de Saint-Léger-des-Bois
- 26 **ACSM Musique**, audition annuelle, esplanade de la Mairie à Saint-Martin-du-Fouilloux, 15h

JUILLET

- 8 **Théâtre est mon village**, stage théâtre Enfants (8/14 ans), salle Calebasse

N.B. Ces manifestations restent soumises à la réglementation sanitaire en vigueur.